

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2008

## ORDRE DU JOUR

L'an deux mil huit, le treize du mois d'octobre à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Verneuil sur Avre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé Salle Claude Temmem – Espace André Malraux, à la Maison des Jeunes, sous la présidence de Monsieur PETIET, Maire, en session ordinaire.

**Présents :** M. PETIET, Mme GAUTHIER, M. SAUVAGE, Mme DAVESNE, BARANGER, Mme MOREL, M. RICHER, Mme CHOISSELET, M. POULINGUE, M. MARIE, M. DEPUYDT, Mme GOMEZ, M. LAMARE, Mme SEGOUIN, M. LECOUTURIER, Mme FONTAINE, M. CHAUMEIL, Mme ANFRAY, Mme PARSY, Mme DUBOIS-RABOIN (départ à 21 H 40), Mme KOLODZIEJ, Mme AYRAULT, M. RIVEMALE, M. BLOT, M. BENSALAH, Mme LEPELTIER, M.DUBREUIL.

**Excusés :**

M. DUVEAU (procuration à Mme PARSY)  
M. PERRON (procuration à M. BENSALAH)

Mme SEGOUIN a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

**Thème du Conseil : l'eau - le service eau potable de Verneuil sur Avre, présenté par M. Thierry Dufourd, Directeur d'agence VEOLIA**

## ORDRE DU JOUR

- |  |                |
|--|----------------|
| 1) Installation nouveau conseiller municipal   | M. PETIET      |
| 2) Acquisition matériel espaces verts  | Mme DAVESNE    |
| 3) SIEGE – Modification d'affectation des crédits et ajustements des dernières délibérations pour le quartier Notre-Dame | M. SAUVAGE     |
| 4) Spectacle des Tréteaux de France  | Mme CHOISSELET |
| 5) Contrôle de réception – Réseau d'assainissement   | M. SAUVAGE     |
| 6) Modification du tableau des effectifs   | Mme GAUTHIER   |
| 7) Convention de fourniture de repas   | Mme DAVESNE    |
| 8) Désignation d'un correspondant « défense »  | M. PETIET      |
| 9) Subvention exceptionnelle « grand-mères automobiles »   | Mme CHOISSELET |

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>10) Cessions de terrains</b>   | <b>M. POULINGUE</b>   |
| <b>11) Eure-Habitat – Approbation du CRAC et participation communale</b>              | <b>M. SAUVAGE</b>     |
| <b>12) Règlement intérieur</b>  | <b>Mme GAUTHIER</b>   |
| <b>13) SACER - Réhabilitation piste de bi-cross</b>                                   | <b>M. RICHER</b>      |
| <b>14) CIRMAD - Achat terrain Hôtel des Finances</b>                                  | <b>M. SAUVAGE</b>     |
| <b>15) Convention de transport scolaire</b>   | <b>Mme MOREL</b>      |
| <b>16) Tarif plaque cimetière</b>   | <b>Mme GOMEZ</b>      |
| <b>17) TDF - Avenant au bail</b>  | <b>M. CHAUMEIL</b>    |
| <b>18) Avenant de transfert de maîtrise d'œuvre (changement dénomination sociale)</b> | <b>Mme GAUTHIER</b>   |
| <b>19) Revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public</b>              | <b>M. DEPUYDT</b>     |
| <b>20) Prime de fin d'année 2008</b>  | <b>Mme GAUTHIER</b>   |
| <b>21) Animations fêtes de fin d'année</b>  | <b>Mme DAVESNE</b>    |
| <b>22) Tarification cinéma</b>  | <b>Mme MOREL</b>      |
| <b>23) Implantation station radio électrique Bouygues Telecom</b>                     | <b>M. SAUVAGE</b>     |
| <b>24) Chauffage église de la Madeleine</b>   | <b>Mme CHOISSELET</b> |
| <b>25) Modification des statuts de la CCPV</b>  | <b>M. PETIET</b>      |
| <b>26) INFORMATION</b>  |                       |
| - décisions prises sur délégation   |                       |
| - Eure Habitat  |                       |

////////

- |   |                  |
|---|------------------|
| <b>1) Installation nouveau Conseiller Municipal</b> | <b>M. PETIET</b> |
|---|------------------|

A la suite de la démission de Mme BEUCHER, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal, selon l'article 4 de la Loi 82.974 du 01.11.1982, codifié dans le Code Electoral – article L.270 qui précisait que :

« Le Conseiller Municipal venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Accord de M. Mohamed BENSALAH en date du 31 Août 2008.

**Monsieur le Maire est ravi de compter M. Mohamed BENSALAH parmi les membres du Conseil Municipal et lui souhaite la bienvenue.**

## **2) Acquisition matériel espaces verts**

**Mme DAVESNE**

Pour les besoins en gros matériel du service Espaces Verts, une consultation a été réalisée auprès de 4 fournisseurs ; l'offre la mieux disante, proposée par Espace Émeraude – route de Paris à St Sulpice sur Risle (Orne) comprend :

Un tracteur Kubota diesel, type B 2530	13 550,00 HT
Deux tondeuses frontales Kubota F 3680	17 700,00 HT x 2 = 35 400,00 HT

**SOUS TOTAL..... 48 950,00 HT**

### **Reprise matériel :**

Une tondeuse frontale Iseki	- 4 000,00 HT
Une tondeuse John Deere Roberine	- 5 500,00 HT

---

**TOTAL..... 39 450,00 HT**

D'autre part, l'offre prévoit le prêt d'une machine équivalente en cas de panne prolongée.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature du contrat de vente correspondant.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la Commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## **3) SIEGE – Modification d'affectation des crédits et ajustements des dernières délibérations pour le quartier Notre-Dame.**

**M. SAUVAGE**

### Modification d'affectation des crédits

En accord avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure, il nous a paru souhaitable de différer l'opération 2008 « éclairage public » pour la nouvelle

gendarmerie ; en effet, d'autres aménagements, de voiries notamment doivent être réalisés simultanément.

En remplacement, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour programmer l'éclairage du Stade Victor Linart, initialement prévu en 2009, dans les conditions suivantes :

La participation de la commune s'élève à 30 % du coût réel HT des travaux, le solde de 70 % et la TVA étant supportés par le SIEGE.

L'opération étant estimée à 28 000 € TTC, la part communale s'élève à :

23 411,37 € HT X 30 % = 7 023,41 €, à rembourser en 15 versements, dont le premier, soit 468,23 € débutera à compter de l'exercice suivant la clôture de l'opération.

Le solde et la TVA pris en charge par le SIEGE ressortent à 20 976,59 €.

### **Ajustements des dernières délibérations pour le quartier Notre-Dame**

Lors du Conseil Municipal du 27 juin 2008, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur le programme SIEGE 2008 pour des travaux quartier Notre-Dame. Or, le SIEGE nous informe que suite au piquetage effectué sur place le 11 septembre dernier, préalable aux travaux, leur montant doit être augmenté de :

- 8000 € pour les travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique Quartier Notre-Dame, portant notre participation financière à 30 % du coût réel HT, soit 115 384,62 € passant l'échéance initiale de 32 608,70 € à rembourser en 15 versements à 34 615,38 €

- 5 000 € pour les travaux d'éclairage public Quartier Notre-Dame, portant notre participation financière à 30 % du coût réel HT, soit 96 153,85 € passant l'échéance initiale de 1839,46 € à rembourser en 15 versements à 1 923,08 €

- 10 000 € pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques Quartier Notre-Dame, portant notre participation financière à 60 % du coût réel HT, soit 42 642,14 € passant l'échéance initiale de 20 568,56 € à 25 585,28 €.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

#### **4) Spectacle des Tréteaux de France**

**Mme CHOISSELET**

La troupe des Tréteaux de France donnera deux représentations d'Alfred de Musset - « Les Caprices de Marianne » le Mardi 21 octobre prochain à 14 H 30 et 20 H 30.

Le producteur et l'organisateur se sont accordés pour se répartir la recette de billetterie selon les pourcentages suivants :

- 100 % pour le producteur
- 0 % pour l'organisateur.

Tarif de billetterie : Adultes : 15 € ; Groupes : 10 € ; Scolaires : 5 €

Par ailleurs, le producteur et l'organisateur se sont accordés pour que le producteur perçoive un minimum garanti en échange de sa prestation.

Pour ces représentations, le minimum garanti a été fixé à 11 000 € HT avec une TVA à 2,1 % soit un montant total de 11 231,00 €.

Le Conseil Général de l'Eure a décidé d'octroyer une aide de 45 % sur le montant HT du minimum garanti soit une somme de 4 950,00 €. Cette aide sera versée directement par le Conseil Général au producteur.

En conséquence, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour verser la différence aux Tréteaux de France, représentant un montant TTC de 6 281,00 €.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 6, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

#### **5) Contrôle de réception – Réseau d'assainissement**

**M. SAUVAGE**

Dans le cadre de la loi sur l'Eau qui prévoit une obligation de contrôle après travaux, l'entreprise SATER - 76162 - Darnetal a été missionnée (inspection télévisée, tests d'étanchéité etc ...) pour les travaux d'assainissement du Vieux Poëlay et rue Charles Davesne.

Le coût de l'opération s'élève à 13 637,99 € TTC. Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour en autoriser le paiement.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

#### **6) Modification du tableau des effectifs**

**Mme GAUTHIER**

Il est proposé de transformer le poste d'Agent du Patrimoine 1<sup>ère</sup> classe en poste de Rédacteur Territorial à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2008, suite à la réussite au concours 3<sup>ème</sup> voie - Administration Générale.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## **7) Convention de fourniture de repas**

**Mme DAVESNE**

Considérant le besoin, pour la Ville de Verneuil sur Avre, d'offrir un lieu de restauration scolaire plus approprié à l'accueil des jeunes enfants pour les élèves de l'école publique maternelle Croix St Pierre d'une part, et l'existence d'un lieu de restauration répondant à nos attentes au centre de Loisirs « intercommunal » d'autre part, une convention de fourniture de repas a été proposée avec les caractéristiques suivantes :

- Accueil des enfants demi pensionnaires pour le repas du midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines d'école (nombre moyen quotidien : 55 élèves)
- Fourniture des repas par la CCPV (préparés directement dans la cuisine de la CCPV)
- Menus établis par la CCPV
- Confirmation par la Ville directement au Centre de Loisirs du nombre de repas à préparer au plus tard la veille du jour du repas
- En contrepartie, la Ville s'engage à régler le prix unitaire de 5,90 € par repas sur Facturation mensuelle par la CCPV
- Convention conclue pour l'année scolaire 2008/2009 avec possibilité de renouvellement par reconduction expresse.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de la convention correspondante.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## **8) Désignation d'un correspondant « défense »**

**M. PETIET**

Par circulaire du 26 octobre 2001, le Ministre de la Défense a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, le Gouvernement avait décidé d'instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives.

Il est proposé de désigner Mme Corinne DUBOIS-RABOIN comme correspondant défense.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime moins une abstention.**

## **9) Subvention exceptionnelle « grand-mères automobiles »**

**Mme CHOISSELET**

Considérant l'intérêt d'une telle manifestation à Verneuil, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € aux organisateurs de la 26<sup>ème</sup> édition du Tour National des « grands-mères automobiles ».

Il s'agit d'un circuit de 2000 kms : départ de Beauvais pour 24 voitures anciennes de 1910 à 1939 avec une traversée de Verneuil sur Avre, réception à l'hôtel de Ville avant de repartir pour Evreux.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

#### **10) Cessions de terrains**

**M. POULINGUE**

Le 16 juillet dernier, M. Patrice LAFUSTE nous a notifié son renoncement d'acquérir la parcelle B 753 (devenue B 1030 après découpage) rue François Arago de 4 830 m<sup>2</sup> pour laquelle une délibération en date du 9 juillet 2007 avait été établie. Or, depuis M. Le CLAINCHE s'est porté acquéreur de cette dernière, au prix déterminé avec M. LAFUSTE, soit 4,09 € HT le m<sup>2</sup>. Toutefois, à la demande de la société VALOIS SAS, cette parcelle B 1030 sera amputée d'une largeur de 8 m permettant un passage desservant le terrain Valois.

2 cessions sont donc proposées :

- l'une, d'une superficie arpentée de 4 350 m<sup>2</sup>, à la SCI Le CLAINCHE, au prix de 4,09 € HT, soit 17 791,50 €,
- l'autre, d'une superficie arpentée de 480 m<sup>2</sup> (8 m de largeur), à la Société VALOIS SAS, au prix de 4,09 € HT, soit 1 963,20 €.

Le Cabinet DAVRINCHE a été missionné pour procéder à la division cadastrale nécessaire à la vente. L'avis des Domaines nous est parvenu le 14 août 2008. La valeur vénale de la parcelle initiale a été estimée autour de 6 € HT le m<sup>2</sup>.

Il est demandé l'accord du conseil Municipal pour autoriser la signature des actes notariés correspondants.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 4, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

#### **11) Eure-Habitat - Approbation du CRAC et participation communale M. SAUVAGE**

Eure Habitat a présenté son bilan annuel d'activités 2007 : celui-ci est arrêté à un actif et un passif nets de 423 287 000 €.

Pour Verneuil sur Avre, ZAC Portes de Normandie, les ventes 2007 sont celles du dernier lot de la 2<sup>ème</sup> tranche (n° 18) et de 2 lots (n° 42 et 53) de la 3<sup>ème</sup> tranche.

Les travaux d'aménagement de la 4<sup>ème</sup> tranche se font en deux temps. Ceux concernant la tranche ferme (34 lots) ont débuté en octobre 2007 alors que ceux de la tranche conditionnelle (15 lots dont 2 locatifs) ont démarré en février 2008. Douze mois de travaux sont prévus. La réception des ouvrages est planifiée pour l'ensemble de l'année 2008. D'ores et déjà, une liste de plus d'une trentaine de réservations de parcelles est tenue à jour. La vente de 47 lots commercialisés à bâtir est prévue de 2008 à 2011.

Le lancement de la 4<sup>ème</sup> tranche de ce lotissement représente plus de 50 % des stocks « entrants » comptabilisés sur l'année 2007 avec un montant de 431 238 €.

En 2007, la vente des 3 parcelles représente un prix de cession de 83 278 €.

Pour 2008, la participation de la Ville de Verneuil sur Avre s'élève à 67 981 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités 2007 d'Eure Habitat et d'autoriser la participation 2008 de la Ville pour un montant de 67 981 €.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## **12) Règlement intérieur**

**Mme GAUTHIER**

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

Lors du dernier conseil, M. Le Maire avait proposé de renvoyer le dossier en commission pour s'entendre sur le contenu.

Une nouvelle version est proposée en tenant compte des amendements.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour adopter ce règlement intérieur.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## **13) SACER - Réhabilitation piste de bi-cross**

**M. RICHER**

Une consultation a été lancée le 12 juillet dernier ayant pour objet la réhabilitation de la piste de bi-cross avec un marché en procédure adaptée, passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'attribution a été confiée à l'entreprise SACER ATLANTIQUE, 17, rue Blaise à Alençon (61) pour un montant de HT de 69 345,00 €, soit TTC 82 936,62 €.

Il convient d'en confirmer l'attribution et d'en autoriser la signature.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

#### 14) CIRMAD - Achat terrain Hôtel des Finances

M. SAUVAGE

La Société CIRMAD PROSPECTIVES avait pour objectif de réaliser sur une partie de terrain privé, sis rue du Moulin à Tan, cadastré M 143, d'une surface de 7 155 m<sup>2</sup> une opération immobilière consistant en la construction d'un immeuble à usage de bureau destiné à la Direction des Services Fiscaux.

Le permis de construire vient d'être obtenu sur un terrain d'assiette de 2 856 m<sup>2</sup> issu de la parcelle M 143. La transaction financière pour cette partie est directement négociée entre les propriétaires du terrain (Mme Guilpain et fils) et la société CIRMAD.

Toutefois, les dits propriétaires émettent une condition impérative à la transaction avec CIRMAD, celle de vendre la totalité de leurs biens sis rue du Moulin à Tan, c'est-à-dire les parcelles M 143 et M 216 ou rien. De ce fait, la Ville se retrouve liée à l'opération en acceptant d'acheter le solde du terrain et permettre ainsi la construction d'un Hôtel des Finances à Verneuil sur Avre, regroupant à la fois le Centre Fiscal et la Trésorerie.

Le solde du terrain à acquérir par la Ville comprend :

- la parcelle M 143, à la base estimée par les Domaines en date du 4 juin 2008 à 120 000 € pour 17 155 m<sup>2</sup> soit 16,77 € le m<sup>2</sup>. De ces 7 155 m<sup>2</sup> sont à déduire le terrain d'assiette du futur Hôtel des Finances représentant 2 856 m<sup>2</sup>, soit un solde de 4 299 m<sup>2</sup>

- la parcelle M 216, d'une superficie de 1833 m<sup>2</sup>, avec une estimation des Domaines en date du 4 juin 2008 de 150 000 €.

Pour la totalité des biens, l'investissement de la Ville s'élève à :

16,77 € X 4 299 m<sup>2</sup> = 72 100 € pour le solde de la parcelle M 143

et

150 000 € pour la parcelle M 216

Soit un total de 222 100 € pour une surface totale de 6 132 m<sup>2</sup>.

Après négociation avec les intéressés, il est proposé d'arrêter l'investissement pour la Ville à 225 540 € (soit 36,78 € le m<sup>2</sup>).

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la transaction correspondante, à la condition suspensive de l'achat concomitant du terrain d'assiette du futur Hôtel des Finances par CIRMAD.

Monsieur le Maire demande le rajout suivant dans la délibération :

De plus, le concours de l'Etablissement Public Foncier de Normandie est sollicité pour le portage de l'opération ; il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de portage correspondante.

Mme Gomez ne prend pas part à ce vote, son époux, notaire à Verneuil sur Avre, représentant les intérêts de Mme Guilpain.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2 après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## 15) Convention de transport scolaire

Mme MOREL

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature d'un nouveau contrat avec Keolis pour le transport des enfants de l'école Croix St Pierre à la Maison des Champs.

Le circuit comprend 1 rotation voire 2 rotations en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Rotation 1 :

Jours de fonctionnement : lundi, mardi, jeudi, vendredi

11 H 30 Rue Gambetta (Ecole de la rue Croix St Pierre)

11 H 50 Maison des Champs (cantine)

13 H 10 Maison des Champs (cantine)

13 H 30 Rue Gambetta (Ecole Croix St Pierre)

La rémunération versée au transporteur correspond au prix d'une rotation qui s'élève à la somme de 64,55 € HT, soit 68,10 € TTC ; Les prix seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> septembre. L'augmentation sera calculée à partir des indices connus à la date de la révision.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, renouvelable deux fois.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## 16) Tarif plaque cimetière

Mme GOMEZ

Il est proposé dans la rubrique « tarifs cimetière » de fixer à 120 € la plaque nominative en bronze « sur table mémoire », gravure comprise, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## 17) TDF - Avenant au bail

M. CHAUMEIL

TDF est actuellement locataire d'un emplacement à l'intérieur du château d'eau de Verneuil sur Avre, route de l'Aigle Cette occupation est régie par une convention signée le 17 novembre 2004, Ville de Verneuil sur Avre/TDF station de réémission « Verneuil sur Avre »

Pour faire suite à la construction d'un local technique de 10 m<sup>2</sup> sur le terrain d'assiette du château d'eau cadastré B 22, destiné à libérer la surface occupée à l'intérieur du réservoir, il est proposé de signer un avenant à la convention existante.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 2, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

**18) Avenant de transfert de maîtrise d'œuvre (changement dénomination sociale)**

**Mme GAUTHIER**

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu le 20 juin 2007 entre la commune de Verneuil sur Avre et SETEGUE 53, rue Frérot – 94253 Gentilly Cédex pour la mise en place d'un tronçon « eau pluviales » - usine de traitement d'eau.

En date du 11 juillet 2008, la société SETEGUE a fait l'objet d'une fusion absorption par la société GUIGUES. Cette dernière a pris comme dénomination sociale GUIGUES ENVIRONNEMENT SAS.

De ce fait, le marché conclu antérieurement est transféré à la société GUIGUES ENVIRONNEMENT SAS. Il convient de formaliser ce transfert par la conclusion d'un avenant de transfert.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de l'avenant correspondant et de toutes les pièces se rapportant au marché.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

**19) Revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public**

**M. DEPUYDT**

Le SIEGE nous informe des changements intervenus pour les redevances d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution et de transport de gaz ; ainsi, le taux d'évaluation de l'indice d'ingénierie, par rapport à la valeur de référence prévue par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, a été revalorisé à 2,07 % pour l'année 2008.

Deux états des sommes dues nous sont parvenus :

- l'un, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour l'année 2008, correspondant à **une redevance de 1415 € pour 36 743 mètres**
- l'autre, au titre de l'occupation du domaine public communal pour le réseau de transport GRT GAZ, correspondant à **une redevance de 107 € pour 129,93 mètres.**

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour autoriser l'encaissement de ces redevances.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions 1 et 2, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## **20) Prime de fin d'année 2008**

**Mme GAUTHIER**

Comme chaque année, il est proposé de fixer le montant de l'indemnité servant à majorer la prime de fin d'année du personnel communal.

Il est proposé de retenir, pour l'année 2008 un montant brut de :

- 384 € pour les titulaires, stagiaires cotisant à la CNRACL et soumis au FNS
- 380 € pour les titulaires, stagiaires cotisant à la CNRACL et non soumis au FNS (attribué au prorata du temps de travail)
- Total global annuel, toutes filières comprises administrative, technique, culturelle, sociale : 44 544 €.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## **21) Animations fêtes de fin d'année**

**Mme DAVESNE**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de 2 contrats, l'un pour une animation manège carrousel, l'autre pour une animation lumineuse sur la Tour de la Madeleine :

### **Manège carroussel**

Le but est d'assurer la présence d'un manège carroussel du 19 décembre au 25 décembre 2008 et d'acheter aux « CARROUSSELS BAILLY-COCHET - 39 130 CLAIRVAUX LES LACS » des tours de manège pour la somme de **11 500 € HT soit 13 754 € TTC.**

Ce montant comprend la livraison, le transport, le montage et démontage du manège, la maintenance technique, l'assurance du propriétaire en responsabilité civile du manège et du public.

### **Animation lumineuse sur la Tour de la Madeleine**

Spécialisée et reconnue pour la projection sur façades d'images géantes à caractère événementiel et architectural, la société **HARDWARE – 78540**

VERNOUILLET, représentée par M. Benoit PALLEZ, nous propose une animation lumineuse sur la Tour de la Madeleine.

Cette mission de mise en lumière est prévue pour une période de 3 ans sachant que la première période débutera le 19 décembre 2008 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009 inclus ; les autres dates restent à définir pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> période, l'objectif étant de proposer sur la période tri-annuelle une animation évolutive.

Pour la première période, le coût de la prestation s'élève à 8 500 € HT soit 10 166 € TTC. Cette somme comprend :

- la location de 2 projecteurs d'images géantes
- le transport aller – retour des projecteurs
- leur mise en œuvre sur le site dans la journée du 18 décembre
- les essais
- la création d'un décor original.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tenant compte de l'avis réservé de la Commission 1 par rapport au coût des prestations, donne son accord unanime moins 2 abstentions.**

## **22) Tarification cinéma**

**Mme MOREL**

Le cinéma proposera pour la Fête d'Halloween une programmation spécifique, en lien avec l'évènement. Afin de rendre cette manifestation plus attractive pour le spectateur, il est proposé d'instituer un tarif réduit individuel à 4 € le ticket. Le complément par rapport au tarif réduit collectif (soit 0.90€ par ticket) sera financé par l'Association « les Amis du Trianon », partenaire de l'opération, dans la limite de 600 €.

Ce tarif pourra ainsi être appliqué à tout événement particulier, ou animation à thèmes proposés au cinéma.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## **23) Implantation station radio électrique Bouygues Telecom**

**M. SAUVAGE**

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature d'une convention tripartite entre :

- la VILLE DE VERNEUIL SUR AVRE, « l'autorité publique »
- VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, « l'exploitant »
- BOUYGUES TELECOM

avec pour objet, après accord de l'exploitant, de mettre à disposition de BOUYGUES TELECOM un emplacement de 45 m2 situé au pied du château d'eau, cadastré B 22, afin d'installer une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques.

L'Autorité Publique percevra une redevance annuelle, toutes charges comprises incluses de 4000 € nets.

L'Exploitant percevra une indemnité annuelle de 400 € HT, augmentée de la TVA au taux en vigueur au jour de l'exigibilité de l'indemnité.

La première échéance de la redevance sera calculée *prorata temporis* à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention et son paiement sera effectué 30 jours après réception.

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

#### **24) Chauffage église de la Madeleine**

**Mme CHOISSELET**

Afin de compléter les installations de chauffage de l'église de la Madeleine, il est proposé de prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer l'ordre de service au prestataire qui sera retenu, dans la limite de 40 000 € après consultation de plusieurs offres mises en concurrence.

L'offre retenue sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tenant compte de l'avis favorable de la Commission 1 à condition d'orienter les radiateurs vers le chœur de l'édifice afin de préserver l'orgue, donne son accord unanime moins 6 oppositions et 1 abstention.**

#### **25) Modification des statuts de la CCPV**

**M. PETIET**

Les membres de la CCPV, lors du Conseil Communautaire du 4 octobre 2008 ont adopté à l'unanimité une modification des statuts actuels ; celle-ci concerne le « Tourisme » dans les vocations optionnelles.

**Le texte actuel prévoyait :** « La Communauté prend en charge la conception et la mise en œuvre de toute stratégie et développement touristique. Elle prend en charge l'aménagement, l'entretien, la signalisation, les haltes-vélos des voies classées, voies communales et inscrites au schéma départemental. Elle participera à l'association Pays d'Accueil d'Avre et d'Iton ».

**Le nouveau texte adopté par l'assemblée communautaire devient :**

#### **B) Vocations optionnelles**

##### **4°) Tourisme**

**« Renforcer l'attractivité touristique de la Communauté de Communes »**

- a) Réalisation d'études de faisabilité d'équipements touristiques structurants
- b) Participation au financement du Pays d'Accueil d'Avre et d'Iton
- c) Entretien, animation et signalétique de la Voie Verte et Vélo Route

- d) Aménagements et entretiens des haltes vélos
- e) Création ou accompagnement de structures susceptibles d'assurer l'ensemble des missions intercommunales suivantes :
  - Information et accueil des touristes
  - Promotion et mise en valeur des richesses touristiques et patrimoniales locales
  - Participation à l'animation intercommunale
  - Coordination des différents intervenants publics ou privés en matière touristique

**Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission 1, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

## **26) INFORMATION**

- décisions prises sur délégation

Dans un souci de transparence, chaque élu a eu connaissance des dernières décisions prises sur délégation, autorisées par délibération du 31 mars 2008.

- Eure Habitat

Dans le cadre de la ZAC « Portes de Normandie », Eure Habitat a transmis pour information la liste des compromis de ventes.

Dans la rubrique « Questions diverses », M. Le Maire sollicite M. Mohamed Bensalah pour siéger dans les commissions d'instruction, comité municipal et délégations en remplacement de Mme Beucher.

La délibération suivante est proposée, tenant compte des choix respectifs :

Suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Mohamed BENSALAH, des changements ont été proposés dans les commissions d'instruction, comité municipal et délégations :

### **C. Urbanisme (permis de construire) :**

**5 titulaires :** N. Davesne – E. Segouin – R. Poulingue – A. Gauthier – F. Ayrault.

**5 suppléants :** J.C Sauvage – M. Choisselet – C. Raboin – M. Bensalah – B. Dubreuil

### **C. 5 - Jeunesse – Sports – Vie associative – Ecoles – Restaurant scolaire**

G. Baranger – L. Morel – F. Richer – C. Raboin – J. Gomez – J.C. Sauvage – M. Kolodziej – M. Bensalah – P. Blot – B. Dubreuil

### **C. 7 – Fêtes -foire et marchés - Cérémonies patriotiques – Animations des quartiers**

#### **Comité Municipal :**

L. Petiet – S. Launay – M. Dureau – P. Lamare – M. Anfray – O. Fontaine – C. Raboin – N. Davesne – F. Ayrault – J. Dumais.

**DELEGATIONS :**

**Collège :**

**2 titulaires :** J. Gomez – Y-M. Rivemale

**2 suppléants :** M-P. Parsy – P. Blot

**Comité national d'action sociale pour le personnel**

**1 titulaire :** A. Gauthier

**1 suppléant :** M. Bensalah

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**